



Critères d'admissibilité aux places subventionnées par Services Québec

Nos places au coût de 5 \$/h sont **accessibles aux travailleurs de toutes les régions du Québec!** Une priorité sera cependant accordée à la clientèle résidant ou travaillant sur le territoire de la Capitale-Nationale ou de Chaudière-Appalaches.

Pour chaque formation, le nombre maximum de clients provenant **d'une même entreprise est limité à 5.**

NOTE : Si vous ne répondez pas aux critères ci-dessous, vous pouvez vous inscrire à nos formations au coût régulier.

Clientèle admissible :

- Les personnes en emploi (peu importe la taille de l'entreprise¹);
- Les travailleurs autonomes;
- Les travailleurs saisonniers, pendant leur période d'arrêt de travail.

Clientèle non admissible :

- Les étudiants à temps plein;
- Les personnes sans emploi;
- Le personnel des fonctions publiques et parapubliques, dont :
 - le personnel des ministères, organismes et agences du gouvernement du Québec,
 - le personnel des établissements de formation des réseaux d'enseignement,
 - le personnel des ministères et organismes du gouvernement fédéral,
 - le personnel employé par les municipalités;
- Les prestataires de la CNESST et de la SAAQ.

¹ Les travailleurs des entreprises de cent employés et plus sont désormais admissibles. Toutefois, les demandes d'inscriptions des travailleurs œuvrant pour de grandes bannières seront analysées au cas par cas par un agent de Services Québec.